



Eduquer... tout un sport

Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE
103, rue d'Amiens
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex
Portable : 06.11.22.70.56
ugselhautsdefrance@ddeclille.org
www.ugselhautsdefrance.fr
Siret : 830 918 967 000 19

TRIATHLON TERRITORIAL INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES

HALLE JEAN BOUIN – LILLE (Avenue Louise Michel)

MERCREDI 24/01/2018

PRINCIPE GENERAL

L'UGSEL organise chaque année un championnat régional individuel et par équipes pour les jeunes gens et les jeunes filles des catégories benjamins et minimes.

Voir nouveau règlement national 2017-18

http://www.ugselhautsdefrance.fr/wa_files/2018-ATHLE-SALLE-Reglt-UGSEL-2016-2020-CSN-juin-2017.pdf

EPREUVES

Pour les courses : - 50m - 50h - 1000m

Pour les sauts : Hauteur – Perche – Longueur – Triple saut

Pour les lancers : Poids

ORGANISATION

Ouverture des portes 11h45

Composition des jurys 12h00

Première épreuve 12h30 – les horaires seront disponibles prochainement sur le site www.ugsel5962.fr

PARTICIPATION

Les concurrents doivent participer à trois épreuves : une course, un saut et un lancer de poids.

4 essais pour les sauts horizontaux et le poids.

En saut en longueur et en triple saut BG/BF, si l'impulsion est effectuée sur la planche la mesure est normale depuis la plasticine, si l'impulsion est effectuée avant la planche la mesure faite à partir de la planche.

Concernant les courses, un seul faux-départ par athlète est autorisé.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Dans chaque catégorie, le titre de Champion Régional UGSEL individuel de triathlon en salle sera attribué à l'athlète qui aura réussi le meilleur total sur l'ensemble des trois épreuves.

En cas d'égalité de points à la 1^{ère} place, le titre sera décerné au concurrent ayant obtenu la 3^e meilleure cotation. S'il y a à nouveau égalité, les concurrents seront départagés par la 2^{ème} meilleure cotation, etc.

Pour les autres places, les concurrents ayant totalisé le même nombre de points seront déclarés ex aequo.

COMPOSITION D'UNE EQUIPE

Une équipe se compose de 4 athlètes minimum, 5 athlètes maximum de la même catégorie.

Dans chaque catégorie, chaque concurrent doit choisir une épreuve dans chaque groupe.

Si un établissement présente plus de cinq qualifiés individuels dans la même catégorie, les équipes devront alors être nominatives.

CLASSEMENT PAR EQUIPE

Dans chaque catégorie, le titre de Champion régional par équipes sera attribué à l'équipe qui aura réussi le meilleur total de points sur l'ensemble des épreuves réalisées par les 4 meilleurs athlètes de l'équipe.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total des points de l'équipier classé 4^{ème} puis 3^{ème} et ainsi de suite.

JURY

Chaque établissement présentant une équipe devra présenter une personne, adulte, apte à faire partie du jury.

Un établissement présentant une ou plusieurs équipes devra présenter un juge scolaire. Ce juge scolaire devra pouvoir justifier d'une formation départementale ou régionale et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

ENGAGEMENTS, PRESENTATION DE LA LICENCE, CONFIRMATION

Art 1.2 : Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de comité ou de territoire lorsqu'elles ont lieu. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du territoire sera refusée.

Les élèves sont licenciés via ugselnet et vous y récupérez le n° de licence.

Les inscriptions pour les championnats de comités ont été faites sur Usport, les résultats et qualifications sont remontés directement à la région par les comités via le logiciel national Par conséquent il n'y a pas d'engagement pour le régional à faire (sauf pour le comité 60 qui n'a pas de championnat de comité). Les demandes de qualifications exceptionnelles sont faites le jour même des championnats de comités ou au plus tard le lendemain. N'envoyer à la région que les modifications d'équipes éventuelles.

LISTE DES EQUIPES B/M QUALIFIEES TERRITOIRE 2018

Les 8 meilleurs totaux entre les comités (avec un minimum de 180pts)

BF (236pts)		BG (220pts)	
ICB 1	373pts	NDD	309pts
AVA	288pts	SJBV	274pts
SJBV1	278pts	ICB	272pts
NDD	276pts	SMM	272pts
ICB2	268pts	AVA	245pts
LDA	256pts	LB	242pts
BAP	253pts	BAP	225pts
SJBV2	236pts	NDA	220pts
MF (205pts)		MG (186pts)	
SJBV1	277pts	ICB1	312pts
NDD1	267pts	SJBV1	297pts
SJDO	262pts	NDD1	255pts
NDA	245pts	BOUV	240pts
NDD2	231pts	AVA	208pts
LB	220pts	NDD2	206pts
BOUV	212pts	ICB2	199pts
SJBV2	205pts	SJBV2	186pts
SMM	Rèp	SMM	Rèp

LISTE DES INDIVIDUEL(LE)S B/M QUALIFIE(E)S TERRITOIRE 2018

Les 8 meilleurs individuel(le)s hors équipe tous comités confondus (avec un minimum de 45pts)

BF (60pts)		BG (57pts)	
MANIEZ Océane NDB	99pts	ZAGLI Armand NDB	66pts
TRIOLET Louise SJDO	75pts	FLAMANT Baptiste BOUV	65pts
PRISSETTE Elisa SPF	73pts	CHERDEL Romain LDA	65pts
LAFORCE Aline BOUV	67pts	DHAUSSY Esteban DS	63pts
CANTREL Camille BOUV	64pts	FRAGA Adam NDD	62pts
DEBOVE Louise NDA	63pts	MEDDAH Chahine DS	59pts
PIERRAIN DELICOURT Nina SMM	61pts	EL IYSAOUY Noham NDD	58pts
DELECROIX Héloïse ICB	60pts	LIEPPE Baptiste ICB	57pts
MF (55pts)		MG (54pts)	
LOBE BEJEDI Wilhelmina MQ	96pts	COPPIN Enzo SMM	65pts
RIVIERE Zélie Escap	83pts	MACKOWIAK Nathan LB	61pts
BARBIER Clémence BAP	67pts	LEFEBVRE Domitien BAP	59pts
RIVIERE Jeanne Escap	62pts	KERCKHOVE Arthur FD	57pts
LOBELLE Manon MQ	59pts	PERYMOLA Nourdine Escap	56pts
SAUVAGE Lucile NDB	57pts	PORQUET Hugo SMM	55pts
LAFONTAINE Laura SFB	56pts	LIBRE Robin LDA	54pts
DECLERCK Clémence FD	55pts	LIMOUSIN Tom FD	54pts



Eduquer... tout un sport

Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

UGSEL REGION HAUTS DE FRANCE
103, rue d'Amiens
CS 80044 – 62001 ARRAS Cedex
Portable : 06.11.22.70.56
ugselhautsdefrance@ddeclille.org
www.ugselhautsdefrance.fr
Siret : 830 918 967 000 19

Art 4.1 Qualifications exceptionnelles : En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle : 1- Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis aux Services Nationaux avant la commission de qualification...../....

National Indoor

Art 10.1 La composition des équipes devra être déposée par les enseignants EPS sur USPORT 96 heures avant le début des championnats. Après cette date, les inscriptions sur USPORT seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant de l'Ugsel Nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical – lettre du chef d'établissement – convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

Les championnats nationaux se dérouleront le Jeudi 8 Février 2018 à VAL DE REUIL (27).

Pour y prendre part, l'athlète doit avoir concouru obligatoirement au championnat territorial.